

# Stratégie du PAM en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé pour 2020-2025

## Session de travail sur l'impact 8 juillet 2019

*La présente note vise à soulever les questions essentielles à débattre lors de la session de travail sur l'impact. Les États membres sont encouragés à proposer d'autres questions à traiter lors de cette session.*

Le savoir-faire technique, le transfert des connaissances et le renforcement des capacités sont les contributions les plus précieuses qu'un partenaire du secteur privé puisse apporter au PAM pour l'aider à être le plus efficient et efficace possible et à mobiliser plus de fonds auprès des pays donateurs. Les entreprises partenaires, qui sont dotées de compétences de tout premier ordre et de technologies de pointe, permettent au PAM d'obtenir de meilleurs résultats pour les bénéficiaires et d'améliorer durablement les capacités des gouvernements hôtes. Elles peuvent également instaurer des marchés agricoles plus inclusifs et accompagner le développement des économies rurales dans les pays d'intervention du PAM, tout en collaborant à l'action qu'il mène sur le long terme pour promouvoir des chaînes d'approvisionnement pérennes répondant aux besoins des bénéficiaires.

La stratégie en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé pour 2020-2025 a pour but principal de mettre en place des partenariats techniques de premier plan qui transfèrent des compétences et un savoir-faire destinés à accompagner le renforcement des capacités et le développement des marchés locaux. Le PAM augmentera ses activités de partenariat technique dans une proportion de 25 pour cent d'ici à 2025.

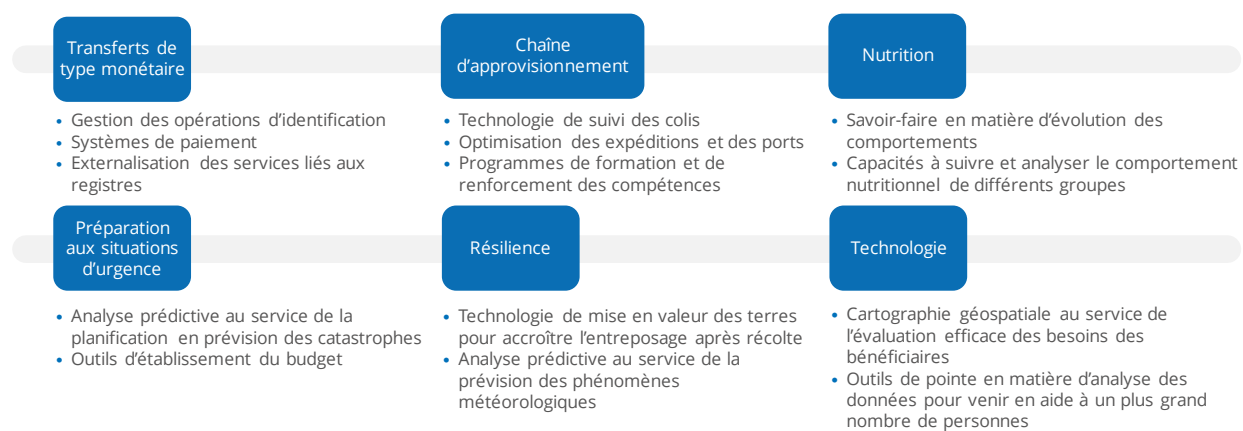
*Quels aspects le PAM devrait-il privilégier pour développer les partenariats techniques futurs (par exemple les besoins que recensent les unités techniques, le développement des marchés, le renforcement des capacités et l'appui aux petites et moyennes entreprises, l'efficience/les économies, etc.)?*

**Tenir compte de l'expérience, de l'évolution des marchés et des besoins du PAM:** le PAM a plus de 15 ans d'expérience de la création de partenariats techniques divers qui ont, par exemple, permis d'améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des aliments achetés via des chaînes d'approvisionnement locales, de renforcer les filières laitières dans de nombreux pays et d'établir une fonction centralisée d'entreposage avec l'équipe chargée du parc mondial. En donnant la priorité à ce type de partenariat avec des sociétés privées, le PAM suit les tendances des marchés. Le baromètre 2018 des partenariats entre entreprises et organisations non gouvernementales de C&E montre que 92 pour cent des entreprises sont convaincues que "mettre efficacement à profit les compétences de la société et ses actifs autres que financiers peut avoir plus d'impact que le soutien financier".



Les partenariats techniques offrent un savoir-faire, des outils et un appui technologique adaptés aux besoins du fonctionnement et des activités des bureaux de pays et des unités techniques que le PAM n'aurait sans cela pas les moyens de se procurer. Les premières consultations ont déjà permis d'observer que les partenariats renforcés avec les entreprises étaient nécessaires, comme l'illustre la figure ci-après:

Liste **indicative** et non exhaustive des possibilités répertoriées par les unités de programme du PAM:



**Liens avec le développement des marchés et des achats locaux:** les partenariats du PAM avec des entreprises privées se répercutent non seulement sur les bénéficiaires de ses activités mais également sur la capacité des pays hôtes car ils transfèrent un savoir-faire qui permet d'améliorer le niveau de compétence de son personnel et de celui des pays hôtes. Le PAM assume de plus en plus le rôle de catalyseur et de facilitateur de réseaux de partenaires aux niveaux local et national, notamment en créant de nouveaux réseaux d'entreprises dans le cadre du mouvement Renforcer la nutrition, le but étant d'accroître la disponibilité générale d'aliments nutritifs.

Le PAM peut mobiliser et rassembler les acteurs locaux du secteur privé afin que les personnes les plus vulnérables, notamment les petites exploitantes agricoles, puissent contribuer davantage au développement économique à long terme, et en tirer profit. Jusqu'à présent, lorsque son action portait sur le développement des marchés locaux, le PAM est intervenu à la fois du côté de l'offre et de celui de la demande pour accompagner la mise en place de chaînes de valeur inclusives et résilientes. Ce faisant, il contribue à instaurer un environnement économique plus stable dans lequel ses programmes peuvent avoir un vaste retentissement positif sur la société.

Le manuel actuel du PAM sur les achats de biens et de services invite à opter pour des solutions avantageuses à la fois pour le PAM et pour les acteurs économiques locaux, tout en prenant en compte les effets des achats de produits sur la durabilité. La nouvelle stratégie d'achat de produits locaux du PAM, qui sera présentée au Conseil d'administration en novembre, sera importante pour guider les partenariats avec le secteur privé en vue de développer les marchés locaux durant la période de mise en œuvre de la stratégie, le but ultime étant de mettre en place des chaînes d'approvisionnement plus inclusives et plus durables en modifiant les modes de fonctionnement du PAM afin qu'il s'approvisionne auprès de producteurs et de fournisseurs locaux lorsque cela est possible.

*Que doit-on faire de plus pour harmoniser la stratégie de partenariat avec le secteur privé et la stratégie d'achat de produits locaux?*

**Mesurer l'impact:** outre les contributions financières et en nature qui permettent de mettre en place des partenariats techniques, le PAM élaborera une méthodologie pour mesurer systématiquement l'impact et en rendre compte, laquelle permettra d'évaluer si les bénéficiaires en ont tiré parti et de mesurer les gains d'efficacité, les économies et le renforcement des capacités.

*Quels autres aspects de l'impact faudrait-il prendre en compte?*

**Comment augmenter les partenariats techniques dans une proportion de 25 pour cent:** pour améliorer l'efficacité des partenariats techniques, le PAM veillera à développer et à entretenir des relations durables plutôt que de conclure des partenariats ponctuels de courte durée. En adoptant une stratégie prenant activement en compte les besoins prioritaires recensés au niveau local et avec des collègues spécialisés dans les domaines techniques, le PAM n'acceptera que de manière sélective les services ou les compétences non sollicités, car de telles offres nécessitent des ressources pour en assurer la supervision et peuvent ne pas apporter d'avantages durables. Pour optimiser l'impact, le PAM créera une équipe spécialisée chargée d'établir des partenariats techniques avec des entreprises privées et d'en assurer la gestion. Il renforcera le niveau de compétence de cette équipe au sein de la Division des partenariats avec le secteur privé ainsi que la coordination entre les unités techniques. Une équipe chargée des services mondiaux sera établie pour assurer des fonctions de facilitation concernant notamment les contrats et l'élaboration de rapports sur l'impact, de façon à améliorer la supervision des partenariats à long terme.

Les bureaux régionaux bénéficieront de ressources accrues provenant du secteur privé et un centre d'excellence sera créé pour recueillir et diffuser les meilleures pratiques. Il ne s'agira plus simplement de diffuser des outils mais de fournir un appui adapté aux bureaux de pays qui ont un fort potentiel de collaboration avec le secteur privé local.

*Quels sont les autres changements ou ressources nécessaires pour développer les partenariats techniques avec les entreprises privées?*